

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 12.05.2023

Date de fin de visibilité prévue: 12.05.2026

Numéro de publication: SB01-0000003068

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Ronald Micheloud

Débiteur(s):

Ronald Micheloud

Date de naissance: 29.04.1949

Impasse des Chatonières 1

1981 Vex

Propriétaire:

Donneuse de gage : Succession Paul Micheloud, par Mme Danielle Markl, Les Dailleys 38, 1982 Vex

Objet(s) à vendre aux enchères:

Parcelle N° 4048, nom local : "Argilly", surface totale : 635 m², provisoire : L'exactitude des surfaces et des limites n'est pas garantie, pré champ / champ : 635 m².

Estimation de l'office selon rapport d'expert : Fr. 16'000.00.

Vente aux enchères

Le 06.07.2023 à 14:00 heure, Salle au rez-de-chaussée du restaurant "Café de la Place" à 1981 Vex

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 6 juin 2023.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 01.06.2023

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 06.06.2023

Point de contact:

Offices des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Route de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 3'000.- représentant un acompte de Fr. 2'000.- et une avance de frais de Fr. 1'000.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimité dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 3'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La vente est requise par le créancier gagiste en 1er rang.